

VOL. XIV

JUIN 1908

N° 6

---

---

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

— — —  
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

— — —  
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

— — —  
*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de juin* : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu. — L'évasion de Stobo et de Van Braam de la prison de Québec en mai 1757. — Jacques de Noyon, Benjamin Sulte. — Réponses : Bouchel d'Orceval, R. Roy. Le Mémoire de Collot. — Les Taffanel de Cabanae de la Jonquière. — Bleus et Rouges, Philéas Gagnon. — L'abbé de Jonquière, Philéas Gagnon. Le nom de Batoche. — Le premier créole de la Louisiane. — Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement - - - - \$2.00 par année.**

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

---

F.-L. Desaulniers, *Les vieilles familles d'Yamachiche*; 23 généalogies comprenant les Aucoin, Beltez, Boisvert, Bouin-Dufresne, Bournival, Ferron, Garceau, Gauthier, Gignac, Guilmet, Hébert, Hubert, Beaulieu, Lamothe, Landry, Lapointe, Lapolice, LeBlanc, Lemay, Livernoche, Ricard. Prix : \$1.00.

E.-E. Cinq-Mars, *Hull, son origine, ses progrès, son avenir*. — Hull, P. Q., Editeurs : Bérubé frères, 1908. S'adresser à l'auteur, E.-E. Cinq-Mars, journaliste, Hull.



Nous sommes donc en pleine Acadie. D'après les dates de naissance des enfants, le père de l'abbé de Gannes dut se marier au fort du bas de la rivière St-Jean en 1798. Et ce qui me porte à le croire, c'est qu'à une enquête de la Prévôté de Québec, précisément pour compléter au manque de documents authentiques et pour donner un état civil à M. Simon de Gannes, frère du chanoine, il est prouvé par plusieurs témoins qu'il était né en 1700, et il y est question d'un autre, Jean-Louis, comme "l'aîné de la famille." *Tanguay* ne commence qu'en 1903.

Il y a bien aussi Louise, fille du Sieur de Falaise, qui est marraine de son frère Pierre, en 1905, et qui signe; supposé qu'elle ait eu cinq à six ans, cela peut fixer à peu près la date du mariage de son père.

Celui-ci quitta Port-Royal en 1710, après la reddition de la ville à Nicholson, pour aller soit à Plaisance, soit à la Rochelle. Ce qui est sûr, c'est qu'il était à Québec, l'année suivante 1711.

Il y fait baptiser un de ses enfants, Louis, le 28 novembre. Autre baptême, de Louise Thérèse, née au même endroit, le 6 octobre 1713.

On croit que le major de Gannes mourut l'année suivante, mais je n'ai aucun document qui le prouve. D'après les notes de M. Placide Gaudet, appuyées sur des documents officiels, "Madame de Falaise, *veuve* du major de l'Acadie," était en 1717 au Port Toulouze et

---

ner une foule de renseignements sur la famille de Gannes; mais ce n'est pas ici le lieu d'exhiber toutes ces richesses et je lui en laisse le soin et l'honneur.

Ce qui est assez embarrassant, c'est que l'on trouve dans la liste des enfants, qui seraient au nombre de douze, deux *Pierre*; l'un notre chanoine de Québec, et un autre marié à "dame Marguerite devillier, les père et mère mariez ensemble", comme il appert par l'acte mortuaire de Marguerite Marianne, leur fille. Ce document admirable est signé de Che Deville, Ptre. 27 septembre 1750.

demandait des rations au gouvernement. Elle recevait une pension de 600 livres. Je crois qu'elle resta plusieurs années avec son fils Michel, major de Louisbourg, qui mourut dans cette ville le 25 octobre 1752; mais elle était en 1746 aux Trois-Rivières où elle mourut le 25 avril 1760.

Notre abbé Pierre de Gannes fit ses études au Séminaire de Québec où il entra en octobre 1717, à l'âge de 12 ans (1). Pas d'autres détails. Seulement je vois par une lettre qu'il écrivait, en 1751, au chanoine Gaillard, qu'il avait gardé de ses années d'études le meilleur souvenir. "J'ai fait beaucoup de bruit aux Missions Etrangères sur la conduite du sieur Lalanne qui renversait le saint édifice du Séminaire de Québec auquel je prends toujours beaucoup de part, parce que c'est là où j'ai sucé le premier lait de ma religion; ainsi cette maison m'est chère et respectable en tout point. J'ai lieu de gémir si tout le monde s'empresse à la détruire et je ne peux que vous exhorter à concilier tous les esprits, afin que chacun lui rende l'hommage qui lui appartient." M. Valier avait été pendant quelque temps le professeur de M. de Gannes (2). Celui-ci fut tonsuré par M<sup>sr</sup> de St-Vallier, à l'Hôpital-Général, le 7 octobre 1719 (3). D'après l'acte d'ordination qui donne les noms de ses père et mère "de la province de l'Acadie", il avait alors quatorze ans et avait été "confirmé". Il reçut les ordres mineurs de M<sup>sr</sup> Dosquet le 4 mars 1730 et il est nommé "*Petrum Falaise Acadienssem.*"

Notre abbé de Gannes de Falaise s'en alla en France,

---

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Lettre citée de M. de Latour.

(3) Son frère, le récollet Bernardin, ne fut tonsuré que le 16 mars 1726; de sorte que si le religieux a été le premier prêtre acadien, l'autre a été le premier lévite. Nous donnerons plus loin la notice biographique — sommaire — du récollet.

ses études terminées, et voici ce qu'écrivit de lui le chanoine De L'Orme, le 15 avril de la même année 1730. On verra par là que je ne sors pas du cadre que je me suis tracé et qu'il s'agit toujours du Chapitre et de ses délégués.

Lettre à l'abbé Hazeur, Pénitencier, 15 avril 1730 :

“ Je suis surpris que l'on n'ait pas donné un canonicat à M. de Falaise dont vous me parlez. Il convenait beaucoup mieux au Chapitre que ce jeune homme (M. Boulanger) que l'on y a mis. Il y a un fils de M. de Gannes pour lequel M. Dargenson s'intéresse beaucoup. Il en a même parlé, si je ne me trompe, à M. de Mornay. Peut-être est-ce le même que M. de Falaise (c'était le même). Ces personnes feraient honneur au Chapitre et c'est l'intention de la cour que ces places soient données à des enfants de famille..... M. Dargenson est fort fâché que l'on n'ait pas donné un canonicat à M. de Falaise. Il en a fait des reproches à M. de Mornay, lequel lui a dit qu'il en avait parlé à M. le coadjuteur lequel lui a mandé qu'il n'avait pu se dispenser de donner un canonicat à son secrétaire, parce qu'il avait tout perdu dans le naufrage du vaisseau l'*Eléphant* (1); d'ailleurs que ce n'était point l'usage de donner des canonicats qu'à des personnes revêtues de l'ordre de prêtrise. M. de Gannes, frère de M. de Falaise, capitaine à l'Isle Royale, m'est venu dire cet

---

(1) Mgr Dosquet reçut 3000 frs de la Cour à cette occasion et pour les réparations au palais épiscopal. Dans l'*Habitation de Samos* par M. P.-B. Casgrain, on voit que d'après le procès-verbal officiel du naufrage de l'*Eléphant*, les pertes furent nulles. “ Tout a été sauvé à l'exception des poudres, des biscuits, de quelques futailles à eau et de quelques pièces de canon.” D'après cela M<sup>sr</sup> de Samos n'aurait pas perdu grand' chose. Mais il faut tenir compte avant tout de l'affirmation de l'évêque. De plus la sœur Ste-Hélène de l'Hôtel-Dieu écrivait : “ on a... retiré de ce pauvre vaisseau quantité d'effets mouillés et gâtés. C'est une grande perte.”

entretien qu'avait eu M. Dargenson avec M. de Mornay. Je lui ai dit que le secrétaire de M. Dosquet n'était pas prêtre, que par conséquent il y avait autant d'inconvénients et plus que de le donner à M. de Falaise qui est au moins aussi rangé que lui et plus. Il me dit là-dessus que M. de Falaise son frère avait écrit à M. Dargenson à ce sujet, et qu'il lui avait mandé que M. Dosquet s'était déclaré qu'il avait des places pour les Canadiens et pour les Français. Cela a révolté un peu M. Dargenson à qui M. de Gannes en devait encore parler pour lui faire entendre que l'on donnait ce qu'il y avait de meilleur aux Français, pendant qu'il y avait une infinité de gens de famille dans le pays capables de remplir ces places aussi bien et mieux que les Français. Je voudrais que M. Dargenson fit entendre cela à M. de Maurepas. C'est aussi ce que M. de Gannes a envie de lui inspirer" (1).

12 janvier 1731.—“ MM. Vincelosse et Falaise sont tous deux demeurant avec moi au Séminaire des Missions Etrangères. J'ai trouvé le moyen de les y faire entrer, ce qui leur a fait plaisir. Ils travaillent actuellement auprès de M<sup>sr</sup> de Mornay pour se faire ordon-

---

(1) M. de Maurepas avait déjà écrit à ce sujet à M<sup>sr</sup> Dosquet le 11 avril 1730. Après lui avoir dit que le roi veut que l'on observe l'exclusion donnée aux messieurs du Séminaire de Québec et des communautés pour les canonicats, il ajoute : “ je dois vous observer... que la conduite de quelques jeunes chanoines canadiens ne doit pas exclure les enfants de famille qui se destineront à l'état ecclésiastique et qui seront de bonnes mœurs. Il convient au contraire de leur donner de pareilles places avec d'autant plus de raison que l'exclusion trop marquée serait dangereuse par rapport aux familles et qu'il n'est pas aisé de trouver en France des prêtres d'une certaine réputation qui veuillent se déterminer à passer en Canada..... Les Canadiens sont vifs et glorieux. Il convient d'agir avec eux conséquemment à leur tempérament, afin de gagner leur confiance et les porter avec douceur à remplir les devoirs de leur état. (Archives de l'archevêché.)

ner. Je ne sais s'ils pourront y parvenir, parce qu'il s'est démis de tous ses pouvoirs en faveur de son coadjuteur. Il voudrait bien passer outre, mais il n'ose pas à cause de la Cour. M. Dargenson doit en parler à M. de Maurepas ces jours-ci, l'on attend la réponse du ministre ; car pour peu qu'il veuille fermer les yeux à ce que M. de Mornay aurait envie de faire pour eux, je suis persuadé qu'il le fera, car il en est très piqué contre M. Dosquet de ce qu'il a refusé à M. de Falaise un canonicat qu'il lui avait demandé pour lui, et surtout de la réponse qu'il a faite, lorsque l'on lui en a parlé, qui est qu'il suffisait qu'on lui fit des recommandations pour quelqu'un pour qu'il ne l'exauçât jamais. Je vous avoue que cette conduite a paru fort extraordinaire tant à M. Dargenson qu'à M. de Mornay et aux autres à qui l'on en a parlé.

“ Pour M. Vincellose, il y a une personne qui travaille à lui procurer quelque bénéfice...”

“ 18 avril 1731.—MM. de Falaise et Vincellose sont arrivés en France en assez bonne santé. Comme ils étaient dans une auberge à Paris, où ils n'auraient assurément point eu de quoi se soutenir, j'ai engagé MM. des Missions Etrangères à les prendre chez eux, en payant comme les autres. Ils les ont reçus ; ils ont fort édifié tout le monde dans la conduite qu'ils ont tenue et qu'ils tiennent encore. Je comptais que M. de Falaise serait ordonné avant que de passer en Canada où il se détermine à retourner. Cependant la chose n'a pas réussi pour les raisons qu'il vous dira lui-même. Pour M. Vincellose, il prend le parti de rester, parce qu'il y a un de ses parents qui travaille à lui faire avoir un bénéfice... M. de Maurepas et M. de Mornay écrivent à M. Dosquet pour M. de Falaise.”

Voici la lettre de M. de Maurepas (1).

---

(1) Archives de l'archevêché.



Monsieur,

“ M. l'abbé de Gannes qui a passé en France, l'année dernière, repasse à Québec par le vaisseau du Roy le Héros. Il souhaiterait d'avoir un canonicat et de s'attacher au service de l'Eglise de Canada. Il m'a paru sage et de bonnes mœurs. Il est de bonne maison et a des parents en France qui y ont de la considération et que je serais bien aise d'obliger. Vous me ferez plaisir d'accorder dans l'occasion à M. l'abbé de Gannes la place qu'il souhaite, si vous êtes satisfait de sa conduite.

“ Je suis etc,

MAUREPAS ”

“ A Versailles le 15 mai 1731.”

Le 2 juin 1731, M. Hazeur De L'Orme écrit à son frère : “ Je suis actuellement à faire mon possible pour empêcher M. de Falaise qui est à la Rochelle de passer en Canada. Ses parents qu'il a été voir en Touraine et en Poitou, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le retenir dans l'espérance de lui faire avoir un prieuré de 1200 frs, qui ne tardera pas à vaquer par la mort du titulaire qui est mourant. Ils lui ont même offert de le mettre au Séminaire de Tours, d'y payer sa pension, et de travailler à le faire ordonner par M. l'archevêque dont ils sont fort amis. Ils lui ont pour ainsi dire refusé des chevaux pour s'en retourner à la Rochelle, afin de l'engager par là à rester en France. Tout cela ne l'a point ébranlé, en quoi il fait la plus grande folie du monde. Il leur a pourtant promis de revenir cette année par le même vaisseau qui le mène en Canada. Je ne sais pas ce qu'il fera, car je lui écris par la même occasion que celle par laquelle je vous envoie cette lettre.”

M. de Falaise n'était pas encore sous-diacre lorsqu'il revint à Québec dans l'été de 1731. Le 22 septembre suivant, il entra dans les ordres et, le 21 octobre, il fut

ordonné prêtre. Nommé desservant de Boucherville, il n'y séjourna que du 18 août au 15 septembre 1732, et revint à Québec pour recevoir sa nomination de chanoine de la cathédrale. Pressé par M<sup>sr</sup> de Mornay et par M. de Maurepas, M<sup>sr</sup> Dosquet avait été forcé de lui conférer cet honneur. L'abbé de Gannes prit possession le 31 septembre 1732. En apprenant cette heureuse nouvelle, M. De L'Orme écrivit à son frère : " Je suis ravi que ce soit M. de Falaise qui ait remplacé M. Hamel. C'est un très bon sujet qui fera honneur au Chapitre. Je suis persuadé qu'il a été reçu de la Compagnie avec joie et plaisir."

" Dans l'été de 1733, lit-on dans les *Annales de Sainte-Anne de Beaupré* (1906, p. 102), M. de Falaise succéda à M. Depierre..... Il n'avait alors que deux ans de sacerdoce et était déjà chanoine de la cathédrale de Québec. L'examen des registres et des livres de comptes nous révèle dans le jeune prêtre un esprit d'ordre et un curé appliqué à remplir les devoirs de sa charge. Malheureusement il ne demeura à Sainte-Anne que quelques mois seulement. Dans l'été de 1734, il abandonna définitivement le ministère paroissial." Tout porte à croire qu'il demeura ensuite à Québec, car on le voit assister à toutes les réunions du Chapitre jusqu'à son départ pour la France le 6 octobre 1742. Il se faisait remarquer par son assiduité au chœur, mais aussi par son ardeur et son zèle à défendre les droits du Chapitre même contre l'évêque. " Je trouve que M. de Falaise lui a très bien parlé en plusieurs rencontres, écrit le chanoine De L'Orme le 6 mai 1742." Le 14 mai 1743, lettre du même à son frère : " Vous avez raison de penser que M. de Falaise est ferme. Je ne vois point de chanoines qui aient soutenu contre l'évêque, de la manière dont il l'a fait. Il lui a parlé avec autant de force que de raison. Nous avons présenté un mémoire au ministre avec les con-

sultations qui y ont été jointes<sup>(1)</sup>, pour demander une décision au sujet des difficultés survenues par le passé entre l'Evêque et le Chapitre sur les nominations qu'il a faites dans la vacance du siège.

“ M. le comte de Maurepas m'a écrit que le Roy ne s'était point encore déclaré sur notre mémoire. Comme il m'a écrit cela il y a environ deux mois et plus, je suis persuadé que l'on donnera quelque règlement pour terminer les différends auxquels le Chapitre de Québec sera sans cesse exposé, lorsqu'il se trouvera une vacance de siège épiscopal<sup>(2)</sup>. On en écrira sans doute à MM. le général et intendant, supposé que l'on règle quelque chose cette année. J'ai été fort content de M. de Falaise ; il s'est donné tous les mouvements nécessaires pour soutenir la cause du Chapitre dont il était aussi jaloux que de ses propres affaires. Il a été incommodé à Paris, mais non pas tant qu'il l'a été en Canada. Il a trouvé à son arrivée en France de bonnes protections en M. Dargenson dont le cadet a été fait ministre de la guerre à la place de M. le baron de Breteuil, mort dans le mois de janvier dernier, et M. son frère a été fait chancelier de M. le duc d'Orléans. Ils ont concouru tous deux à rendre service au dit sieur de Falaise. M. de Maurepas s'est joint à eux pour demander un bénéfice ou pension pour le dit sieur de Falaise, ce qui

---

(1) Cette consultation de MM. Nouët et de Héricourt, du 18 avril 1741, sur “ l'Etat des cures en Canada ” donnait raison au Chapitre. *Archives de l'archevêché* Mgr de Pontbriand écrivait à ce sujet au ministre, le 20 octobre 1743 : “ Les sieurs De L'Orme et Falaise me marquent qu'ils ont eu l'honneur de vous présenter un mémoire, au nom du Chapitre, sur la fixation des cures. Je crois devoir vous prévenir que ces deux chanoines ont agi sans la participation du corps, ce qui me paraît fort irrégulier.”

(2) Il n'y avait pas besoin de règlement, puisque tout cela se trouve dans le droit canonique. Que de difficultés l'on aurait évitées et l'on éviterait en le suivant !

leur a été promis ; mais l'on ne sait encore de combien sera la pension ou le bénéfice, parce que la nomination n'est point déclarée. Ce qui est de vrai, c'est qu'il aura quelque chose. Il est sorti de Paris de bonne heure, n'ayant pas d'argent..... pour aller en Touraine où il a quelques parents qui doivent de l'argent à madame sa mère, dont il profitera. Le pauvre garçon a presque toujours été malade depuis qu'il y est ; ce qui lui fera peut-être prendre le parti de rester encore une année en France, quoiqu'il ait fait paraître un désir et une envie extraordinaires de repasser en Canada, en partant de Paris. J'attends de ses nouvelles de jour en jour."

Voici maintenant la lettre que M. de Gannes adressait à ses confrères les chanoines de Québec, le 20 mai 1743 :

" Messieurs, je m'étais bien proposé de retourner cette année au Canada. J'en ai même fait toutes les démarches, ayant pris congé de la Cour plus tôt que je ne le devais ; mais je n'ai point à m'en repentir, puisque j'ai satisfait mon inclination qui me rappelait et rappelle sans cesse vers vous. Mon contentement cependant ne sera parfait que lorsque j'aurai l'honneur d'aller en personne vous présenter l'assurance de mes respects. La maladie me retient absolument et malgré moi dans ce pays, et m'oblige à vous demander une prolongation de congé pour l'année suivante seulement. Si je n'en fais pas meilleur usage que celle-ci, je m'en retournerai mourir dans ma chère patrie. Ce qui me donne espérance, c'est que depuis mon départ de Canada jusqu'au printemps, j'ai joui d'une santé parfaite ; j'avais même profité à me mettre vis-à-vis le plus gros chanoine, et j'ai perdu tout mon embonpoint pendant le mois d'avril, ayant été dangereusement malade. Aujourd'hui que j'ai du mieux, je me flatte encore de retrouver ce que j'ai perdu.

" Comme je suis à la campagne, je n'ai point de médecin pour avoir de certificat en règle ; je vais faire

venir le chirurgien de Richelieu, qui m'a traité dans cette dernière maladie, qui suppléera à ce défaut, et au cas qu'il ne vint pas assez tôt, je vous supplie toujours, messieurs, d'avoir égard, dans votre assemblée, aux raisons que j'ai l'honneur de vous alléguer, pour obtenir cette prolongation. Les mêmes causes qui vous ont engagés à m'accorder un *exeat* comme malade subsistent encore. D'ailleurs ma demande est conforme à vos promesses.

“ Je suis avec un très profond respect,

“ Messieurs,

“ Votre très humble et très obéissant serviteur,

“ DE GANNES DE FALAISE, P<sup>tre</sup> ”

“ Au Chateau d'Artigny proche Richelieu en Poitou  
ce 20 may 1743.”

“ Mon chirurgien m'a fait venir un médecin dont voici le certificat sur le rapport qu'il lui a fait de ma dernière maladie.” <sup>(1)</sup>

Lettre de M. de Gannes au Chapitre, 27 juin 1745 :  
“ Messieurs et vénérables confrères, je ne peux vous exprimer combien j'ai de chagrin de ne pouvoir aller me réunir avec vous. Il n'y a que la soumission aux ordres divins qui puisse me soulager un peu dans un si fâcheux contretemps et m'empêcher de murmurer autrement. Il faut cependant m'y soumettre entièrement, puisqu'il ne m'est pas possible d'y remédier, à cause de la guerre, et faire de nécessité vertu.

---

(1) Nous n'avons pas ce certificat. Comme il s'agit du premier prêtre séculier *acadien*, on me pardonnera sans doute si je ne ménage pas les citations, d'autant plus que M. l'abbé de Gannes était chanoine de Québec, et que, sans être délégué, il eut à s'occuper des affaires du Chapitre.

“ Il y a deux ans, Messieurs, que j’eus l’honneur de vous écrire et de vous envoyer un certificat de médecin qui m’autorisait à rester encore un an en France, suivant mon *exeat* et que l’exigeait votre acte capitulaire, sur quoi je n’ai point eu de réponse, sans doute que nous n’avons plus de secrétaire. L’année dernière, je me mis en marche ; et je tombai malade à 4 ou 5 lieues de la Rochelle, ce qui m’obligea de relâcher, sans pouvoir vous donner de mes nouvelles ni vous envoyer de certificat de médecin, parce que j’étais par les campagnes et les chemins de traverse, où l’on ne trouve point d’empoisonneurs. L’on m’a mandé, messieurs, que cela vous avait obligé à faire beaucoup de façon pour me faire toucher mon revenu du canonicat que j’ai l’honneur d’occuper parmi vous. J’en suis surpris, car, outre que la Compagnie devait rendre justice à ma probité, elle devrait aussi s’en rapporter, sans aucune difficulté, à la lettre que j’écrivis à M. l’Evêque qui a bien voulu vous exhorter à me rendre justice. Je lui en ai véritablement obligation. Car il n’est point gracieux pour un particulier d’avoir aucun démêlé avec son corps. Pour prévenir toute difficulté, je vous prie, messieurs, d’approuver encore mon relâche, cette année. J’avais et j’ai grande envie de me rendre ; je suis à la Rochelle depuis deux mois pour cet effet ; mais les dangers évidents d’une longue prison en Angleterre me mettent dans l’obligation d’attendre la paix.

“ Pour avoir trop tardé notre départ, nous apprenons que la mer est couverte de flottes anglaises. Si j’étais plus riche, ou que je fus religieux, je courrais volontiers tous les risques <sup>(1)</sup>, si le chapitre par bonne volonté voulait s’obliger par un acte capitulaire à payer tous

---

(1) Comme on le voit et comme on le verra aussi plus loin, notre chanoine n’était pas précisément enthousiaste de la pauvreté des religieux, et qui pourrait le blâmer puisqu’il s’agissait des moyens de voyager ? Il est évident que les religieux ont sous ce rapport plus de facilités et de ressources que les séculiers.

les frais que je pourrais faire en cette occasion, quelque danger qu'il y eût l'année prochaine, je n'hésiterais point à m'embarquer. Je ne le pense pas. Ainsi il est de la prudence pour une personne qui n'a que ce qu'il faut pour vivre, qu'elle ne se mette point dans la situation d'encourir le triste sort de la mendicité. Je vous prie donc, messieurs, d'y faire attention et de me tenir présent, en me donnant la jouissance de tout mon revenu. Vous ne devez point avoir de délicatesse de conscience à ce sujet, parce que je ne me comporte que par conseil et que je n'exige rien autre chose que ce que je dois avoir par droit. Vous pouvez d'autant mieux ajouter foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous mander, si vous voulez vous donner la peine de me mettre vis-à-vis ma mère que j'aime tendrement et pour laquelle j'oserais entreprendre presque l'impossible.

“ M. Fornel est ici à la Rochelle bien déconcerté ; il a couru partout pour se placer sans en venir à bout. Les risques présents de la guerre lui font prendre la résolution d'aller trouver le nouvel archevêque de Bordeaux qui va faire son entrée, je ne sais s'il s'y rendra. Il se pourra que ne sachant où donner la tête, il s'exposera à tous les risques de la guerre. Un apothicaire d'ici fort habile exerce tout son art pour lui faire passer certaines taches sur le visage, qui le rendent difforme et affreux : ce sont des boutons gros comme le pouce depuis le haut du front jusque sous le menton. Cela commence à se passer ; mais persuadez-vous qu'à moins d'un miracle, il ne sera pas plus beau que lorsque vous l'avez vu partir. Je suis assez bien rétabli, à un rhumatisme près. Je vous souhaite à tous une bonne santé.

“ J'ai l'honneur, etc.,

“ DE GANNES, Ptre.”

“ Mon adresse reste au  
Château d'Artigny, proche Richelieu,  
en Poitou.

“ A la Rochelle, 27 juin 1745.”

M. De L'Orme écrit à son frère le 17 août 1745 :

“ MM. Falaise et Fornel ont été à la Rochelle pour repasser en Canada. Ils seront obligés de rester en France, supposé que les vaisseaux n'aillent point en Canada. Il y a grande apparence que cela sera, puisqu'ils ne sont point encore partis. D'ailleurs la saison est trop avancée pour pouvoir aller et venir. M. Fornel a pris l'habit des Pères de St-Lazare chez lesquels il a demeuré pendant deux mois ; mais sa santé, à ce qu'il dit, ne lui a pas permis de rester. Pour M. de Falaise, il a presque toujours été malade ; il aurait joué gros jeu s'il se fût embarqué ; car selon les apparences il n'aurait pu soutenir le voyage. C'est un fort bon prêtre qui s'est comporté au mieux dans le séjour qu'il a fait en France.” Une lettre du même au Chapitre confirme tout ce qui précède. Une autre du 1<sup>er</sup> mai 1746 contient ce qui suit : “ Vous auriez dû me faire savoir vos intentions tant sur M. de Falaise que sur M. Fornel. A l'égard de M. de Falaise, je ne crois pas que vous soyez dans le dessein de lui retrancher sa prébende tant que la guerre durera, ayant fait jusqu'ici toutes les diligences nécessaires pour aller remplir son bénéfice. Il paraît encore disposé à repasser, supposé que les vaisseaux partent dans le mois d'avril, étant impatient de retourner dans le pays. Pour M. Fornel, je ne lui ai rien donné, attendu qu'il est passé en France sans permission du Chapitre <sup>(1)</sup> et uniquement pour affaires.

---

(1) Le 30 octobre 1742, à une assemblée du Chapitre, le doyen avait demandé à M<sup>sr</sup> de Pontbriand s'il avait autorisé l'abbé Fornel à s'absenter, et l'évêque avait répondu qu'il ne lui avait pas donné d'*exeat* mais seulement une lettre marquant qu'il ne s'opposait pas à son dessein et qu'il ne l'approuvait nullement. M. de Lotbinière écrivait de son côté à M. De l'Orme que l'abbé Fornel était parti sans avoir même demandé la permission du Chapitre et “ sans prendre congé ni du Chapitre, ni des chanoines.” En conséquence il n'a droit à rien.



Cependant je serai fort embarrassé si, la guerre continuant, il me demande le revenu de son canonicat. Marquez-moi là-dessus vos intentions et je les suivrai...”

“ Je ne saurais vous dire des nouvelles positives de M. Fornel, y ayant fort longtemps qu’il ne m’a écrit, j’ai cependant appris qu’il était dans une paroisse de la Rochelle, que l’on appelle St-Sauveur. Je ne sais s’il se fixera à un si simple bénéfice.” Dans sa lettre annuelle au Chapitre en date du 1er mars 1747, M. De L’Orme ne manque pas de parler de M. Falaise qui s’ennuie beaucoup en France et qui veut réellement repasser en Canada. Il lui rend ce beau témoignage : “ c’est un sujet qui a édifié dans tous les endroits où il a séjourné.”

(A suivre)

M<sup>re</sup> HENRI TÊTU

---

#### L'ÉVASION DE STOBO ET VAN-BRAAM DE LA PRISON DE QUÉBEC EN MAI 1757

(Suite et fin)

L’an mil sept cent cinquante sept le deuxième mai à quatre heures de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec. En conséquence de l’ordre de monsieur l’intendant nous sommes transporté accompagné du greffier de la dite prévôté ès-prisons royales de cette ville, à l’effet d’interroger le nommé Charles-Pinguet Montigny, géolier des dites prisons, où étant avons fait venir le dit géolier lequel après serment par lui fait de dire vérité a été par nous interrogé ainsi qu’il ensuit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et de-

meure, a dit s'appeler Charles-Montigny Pinguet, âgé de quarante huit ans, géolier des dites prisons et y demeurant.

Interrogé quels ordres il a reçu lorsqu'on lui a amené les nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit qu'on lui a donné ordre d'abord de préparer deux chambres pour les y renfermer, et de bien prendre garde qu'il n'y eut aucune communication entre eux, qu'ensuite M. de Longueuil, commandant, lui a donné un nouvel ordre de les mettre tous les deux dans une même chambre ce qu'il a exécuté sur le champ, et qu'il les a tenus renfermés pour la nuit, sans leur laisser parler à personne, à l'exception cependant de Duflos, de sa femme, et ses filles qui leur apportaient à manger journellement, que quinze jours ou trois semaines après c'est-à-dire le quinze ou vingt décembre dernier mon dit sieur de Longueuil lui ordonne de les laisser promener dans le corridor.

Interrogé si mon dit sieur de Longueuil ne lui a pas donné d'autre ordre, a dit que non.

Interrogé s'il a eu l'attention de visiter tous les soirs la chambre des dits Stobo et Wambram et de voir si elle était bien fermée, a dit qu'avant qu'il eut eu l'ordre de les laisser promener dans le corridor il n'a pas manqué une seule fois de s'assurer par lui-même si leur porte était bien fermée, mais que depuis ce temps il y a manqué quelquefois, ne croyant pas que cela fut d'une grande conséquence puisqu'on leur donnait autant de liberté.

Interrogé qui leur a porté à manger le soir de leur évasion a dit que c'est une fille de Duflos appelée Jeanette qui n'était pas dans l'usage d'y venir ordinairement, laquelle a pu laisser les portes ouvertes, ou la servante de lui répondant qui était dans l'usage d'y aller aussi.

A lui demandé s'il ne sait pas qu'un géolier doit s'assurer par lui-même de la sûreté des prisonniers qui

lui sont confiés, a dit qu'il ne l'ignore pas mais que les grandes libertés qu'on a donné de les aller voir, et à eux de se promener ne lui a pas permis d'y veiller aussi exactement étant occupé d'ailleurs pour les autres prisonniers.

A lui demandé s'il ne sait pas qu'on ait fait quelque complot pour enlever les dits Stobo et Wambram, a dit que non, et que s'il l'avait su il n'aurait pas manqué d'en avertir.

A lui demandé à quelle heure il s'est aperçu de l'évasion des dits Stobo et Wambram, a dit qu'il s'en est aperçu vers les sept heures du matin ainsi qu'il nous l'a dit dans notre procès verbal de ce jour.

A lui demandé si quelques personnes n'ont point apporté quelques billets ou lettres aux dits Stobo et Wambram a dit que non.

Interrogé si il a visité le soir la porte du corridor du côté du nord-ouest, a dit que oui, et que lors de sa visite qui était à neuf heures du soir, la dite porte lui a paru fermée.

A lui demandé pourquoi il n'a pas mis la clef dans la serrure pour voir si elle était réellement fermée, a dit qu'ayant pensé qu'elle était réellement fermée il a cru inutile d'y mettre la clef dedans, mais qu'il l'a trouvé ce matin à cinq heures toute grande ouverte, mais qu'il ne sait pas par qui elle l'a été.

Et plus avant n'a été interrogé lecture faite du présent interrogatoire a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous.

PINGUET-MONTIGNY—DAINE—BOISSEAU

Interrogé d'où vient qu'il a souffert qu'on fournit des outils comme limes, scie, rabot..., marteau, plaine, poinçon, ciseau à fret, gouge et écoinne aux dits Anglais, a dit que ces outils leur ont été apportés de la part de M. de Longueuil et qu'ils appartiennent à M. son fils.

PINGUET-MONTIGNY—DAINE—BOISSEAU.

L'an mil sept cent cinquante-sept, le deux mai, à quatre heures et demie de relevée, nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, étant ès-prisons royaux de cette ville, accompagné du greffier de la dite prévôté, avons fait venir la nommée Jeanne Alin pour être par nous interrogée, laquelle a été amenée par le geolier de ès-prisons, et laquelle a pris serment par elle fait de dire la vérité a été par nous interrogé ainsi qu'il en suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit s'appeller Jeanne Alin, domestique chez Duflos y demeurante, rue Sainte-Anne, âgé de vingt ans.

Interrogée à quelle heure elle a porté à manger hier au soir aux nommés Stobo et Wambran ( ) officiers anglais, a dit que c'était vers sept heures du soir.

A elle demandé combien de temps a été dans la chambre de Stobo et Wambran, a dit qu'elle y est restée environ un quart d'heure.

Interrogée si elle ne leur a pas porté de billet a dit que non.

A elle demandé si c'est la seule fois qu'elle a porté à manger aux dits Stobo et Wambran, a dit qu'elle leur a encore porté à manger trois ou quatre fois cet hiver.

A elle demandé si elle n'a pas eu connaissance que quelques personnes ait facilité leur évasion, a dit que non.

Interrogée si les dits Stobo et Wambran n'ont pas été chez le dit Duflos hier au soir, a dit que non.

A elle demandé si elle n'a rien appris de l'autre fille qui demeure chez le dit Duflos, touchant l'évasion des dits Stobo et Wambran, a dit que non.

A elle demandé si lorsqu'elle était dans la chambre des dits Stobo et Wambran, elle ne s'est point aperçu de quelque paquet, a dit que non, et qu'ils se promenaient dans le corridor, a dit que lorsqu'elle mettait

leur couvert, qu'ils parurent à elle .....  
et fort gais, et qu'elle leur entendit dire : " Voilà.....  
.....pour le premier de mai."

Ayant été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a déclaré ne savoir signer de ce requise.

DAINE.

BOISSEAU.

L'an mil sept cent cinquante sept le deux mai à cinq heures de relevée nous, François Daine, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, étant es-prisons royaux de cette ville, accompagné du greffier de la dite prévôté avons fait venir la nommée Marie Murry prisonnière de l'ordre de monsieur l'intendant, pour être par nous interrogée laquelle ayant été amenée par le geolier des prisons et après serment par elle fait de dire la vérité a été par nous interrogée ainsi qu'il en suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité, et demeure, a dit s'appeler Marie Murry, âgée de dix-neuf ans, domestique chez le nommé Duflos, demeurant rue Sainte-Anne.

Interrogé si ce n'était pas elle qui était dans l'usage d'apporter à boire et à manger aux nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit que oui, mais qu'elle ne leur en a pas porté bier soir.

A elle demandé si elle n'a pas..... de quelque complot pour faire évader des prisons les nommés Stobo et Wambram, a dit que non.

A elle demandé si elle ne leur a pas porté quelque lettre ou billet, a dit que non.

A elle encore demandé si elle n'a pas entendu dire aux dits Stobo et Wambram qu'ils voudraient trouver une occasion de se procurer la liberté, a dit que non.

Interrogé si elle ne s'est pas quelquefois aperçue qu'ils parlaient et causaient secrètement ensemble, a

dit que oui, mais que comme ils parlaient anglais elle ne les entendait pas.

Interrogée si les dits Stobo et Wambram n'allèrent pas chez le dit Duflos, après leur évasion, a dit qu'elle n'a aucune connaissance qu'ils y aient été.

Interrogée si ils ne lui ont pas offert de l'argent pour porter quelque billet ou lettre à quelqu'un, a dit que non.

Ayant été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a déclaré ne pas savoir signer de ce requis.

DAINE—BOISSEAU

L'an mil sept cent cinquante-sept, le deux mai à cinq heures et demie de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec étant dans les prisons royaux de cette ville accompagné du greffier de la prévôté avons fait venir la nommée Madeleine Vadeboncœur prisonnière de l'ordre de monsieur l'intendant pour être par nous interrogée, laquelle ayant été amenée par le géolier des prisons, et après serment par elle fait de dire vérité, a été par nous interrogée ainsi qu'il en suit.

Interrogée de ses nom, surnom, âge, qualité, et demeure, a dit s'appeler Madeleine Vadeboncœur, domestique chez le nommé Montigny, géolier, âgée de dix-huit ans.

Interrogée à quelle heure elle entra hier pour la dernière fois dans la chambre des nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit qu'elle y entra sur les six heures du soir, et qu'elle alla leur chercher une bouteille d'eau de vie..... Elle descendit en bas.

Interrogée si lorsqu'elle sortit de la chambre des dits Stobo et Wambram elle ferma les portes avec verrou, a dit que non, et qu'elle se contenta de les pousser seulement.

Interrogée si elle n'a pas accompagné le nommé Montigny, son maître, sur les neuf heures du soir dans le corridor, a dit que oui.

Interrogée si elle ne s'aperçut pas que la porte du fond du corridor du côté du norouest et qui donne dans la grande prison n'était pas fermée, a dit qu'elle était fermée.

A elle demandée à quelle heure elle est montée dans le corridor ce matin, a dit qu'elle y est montée à six heures, mais qu'elle ne s'est point aperçu si la porte du corridor était fermée.

Interrogée si on ne lui a pas remis quelque lettre ou billet pour remettre aux dits Stobo et Wambram, a dit que non.

Interrogée si elle ne leur a pas entendu dire qu'ils eussent quelque dessein de se sauver, a dit que non.

A elle encore demandé si quelques Anglais qui sont dans la ville ne sont pas venus les voir, a dit que non.

Interrogée si elle ne les a pas vu souvent se promener dans le corridor, a dit qu'ils s'y promenaient souvent, et causaient ensemble sans entendre ce qu'ils disaient.

Interrogée si elle ne s'est point aperçu qu'ils fussent plus gais qu'à l'ordinaire, a dit qu'elle s'est aperçu qu'ils étaient joyeux, et qu'ils dirent en français qu'il faisait beau temps.

A elle demandé si elle pense que ce soit eux qui ont ouvert la porte du corridor, a dit qu'elle n'en sait rien.

Et plus avant n'a été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a déclaré ne savoir signer de ce enquisse.

DAINE—BOISSEAU

L'an mil sept cent cinquante sept, le deux mai à six heures de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la

prévôté de Québec, étant dans les prisons royales de cette ville accompagné du greffier de la prévôté avons fait venir le nommé Duflos prisonnier de l'ordre de monsieur l'intendant pour être par nous interrogé, lequel ayant été amené par le geolier des prisons, et après serment par lui fait de dire vérité, a été par nous interrogé ainsi qu'il ensuit :

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, a dit s'appeler Nicolas Duflos, traiteur, âgé de trente-trois ans, demeurant en cette ville, rue Sainte-Anne.

Interrogé si il est venu souvent voir les nommés Stobo et Wambram, prisonniers anglais, a dit qu'il n'est venu que la première fois qu'ils sont venus en prison et de la part de monsieur l'intendant.

Interrogé si les dits Stobo et Wambram n'ont pas été chez lui hier au soir après leur évasion, a dit que non.

A lui demandé si il n'a pas eu connaissance de quelque complot pour les faire évader des prisons, a dit que non.

Interrogé s'il n'a pas connaissance que les deux filles qu'il a chez lui, leur ait porté des lettres ou billets de la part de quelqu'autre anglais, a dit que non, et que s'il en eut eu quelque connaissance il en aurait averti, étant trop bon serviteur du Roi pour en user autrement en ce cas.

Et plus avant n'a été interrogé, lecture à lui faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé, avec nous.

DUFLOS — BOISSEAU — DAINE

---



## JACQUES DE NOYON

---

Il y avait à Québec Marie de Noyon, née en 1643, qui épousa Charles Davenne. Elle avait une sœur, Suzanne, née en 1635 qui se maria avec Claude David. En 1652, ce ménage était aux Trois-Rivières. Mentionnons aussi Guillaume de Noyon, né en 1641, que l'on voit au Cap de la Madeleine en 1666, puis cultivateur à Lachine en 1684. Dans ce dernier lieu on rencontre, en 1688, Pierre de Noyon, âgé de 13 ans, le même, je crois, qui se maria à Montréal en 1706. Ces quatre personnes étaient-elles ou non parentes de Jean de Noyon, né vers 1627 dans le diocèse de Rouen ? je n'en sais rien.

Jean fut d'abord au service des Jésuites. En 1659 il fit un voyage au pays des Iroquois, puis passa en France. En 1665, aux Trois-Rivières. Il épousa Marie Chauvin. Sa signature représente une clef parce qu'il était ouvrier en fer et serrurier, armurier.

Le 12 février 1668, aux Trois-Rivières, un prêtre sulpicien, M. François Dollier de Casson, auteur de l'*Histoire du Montréal*, baptisa Jacques, fils de Jean de Noyon et de Marie Chauvin. Parrain : Jacques Bertault ; marraine : Suzanne de Noyon. Cet enfant mérite une plus grande célébrité que l'histoire ne lui en accorde jusqu'à présent.

Il dépassait à peine la vingtième année lorsqu'il se rendit au lac Supérieur, entra dans la rivière Kaministiquia, près du fort William aujourd'hui et, dès le premier portage, entra dans le monde inconnu. Il franchit deux lieues de rapides, fit un court portage, nagea trois lieues dans des eaux faciles, rencontra le grand portage du Chien, le lac du Chien, entra dans la rivière du Chien, remonta celle-ci quinze lieues, passa

un portage et se trouva dans un petit lac à la hauteur des terres.

Du lac, il traversa un marécage, suivit une rivière durant dix lieues et entra dans le lac Mille-Lacs. De là il passa à la rivière Seine, où il navigua deux jours de dix lieues chacun et vit la chute des Eturgeons, où il fit portage pour atteindre un lac de trois lieues de long qui s'ouvrait, du côté ouest, dans le lac des Bois. A l'ouest de cette nappe d'eau, il hiverna. Tout ceci est tiré de son rapport. La Vérendrye était alors âgé de deux ou trois ans.

Les Sauvages expliquèrent à De Noyon la géographie des contrées situées plus loin et il en prit bonne note.

Au printemps de 1689, notre voyageur se remit en marche pour le Canada. Avec lui était un nommé Lacroix qui, dès 1684, s'était rendu au lac Nipigon, et c'est peut-être le même que l'on rencontre aux Illinois en 1683. Lacroix et deux hommes occupaient un canot qui chavira dans un coup de vent sur un lac, et il s'y noya, ce qui fit donner le nom de Lacroix au lac en question — et non pas Sainte-Croix comme portent les cartes de nos jours.

La route du nord-ouest par la rivière Winnipeg est nettement indiquée dans le rapport de Noyon, aussi lorsque La Vérendrye, quarante ans plus tard, se rendit à la Rivière-Rouge, il ne faisait que suivre la trace d'un autre trifluvien dont la découverte était du domaine officiel et devait lui être connue.

M. de Denonville repartait pour la France l'automne de 1687, en même temps que revenait le comte de Frontenac et que la guerre contre les colonies anglaises était déclarée. Le projet de l'ouest fut remis à plus tard.

De Noyon devait faire la vie de coureur de bois et trafiquer avec Boston ou Albany. En 1704 il épousa

Marguerite Stebbens, à Dearfield, Massachusetts, où il paraît avoir vécu jusqu'à 1710, puis se fixa à Boucherville. C'est dans ce dernier endroit que sa nombreuse famille fut élevée. Son dernier enfant naquit en 1726.

Peut-être de Noyon vivait-il encore lorsque La Vérendrye dépassa le lac des Bois, descendit la rivière Winnipeg, remonta la rivière Rouge et reconnut l'Assiniboine déjà signalée par son concitoyen en 1689.

L'honneur de la découverte d'une première partie du nord-ouest appartient à de Noyon, avec Chouart, Radisson et Du Luth. La Vérendrye a poussé plus loin qu'eux, longtemps après, alors que la colonie était tranquille depuis des années et que le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Hocquart et les marchands se combinaient pour assurer au commerce des territoires nouveaux.

Dès 1716, Vaudrenil et Bégon s'en étaient occupés en fournissant aux chercheurs de route les renseignements recueillis par de Noyon. Zacharie Robutel de la Noue, en 1717, avait établi un poste sur le site actuel du fort William. De 1718 à 1722 les Pères Bobé et Charlevoix mirent la main à l'entreprise en commentant le rapport de 1689, puis les affaires demeurèrent en suspens jusqu'à 1731 où La Vérendrye les réveilla. Le grand voyage de 1688 ne doit pas rester dans l'ombre.

BENJAMIN SULTE

---

## RÉPONSES

---

**Bouchel d'Orceval** (XIV, V, 1274).— Cette famille tire son origine d'un Antoine de Bouchel, E<sup>er</sup>, qui vivait en 1442, en Picardie, près la ville de Roye. Elle a été attachée à la maison de Bourbon-Condé, sire de Roye.

On voit aussi dans l'*Histoire de France* du P. Daniel, un *DeBouchel*, gentilhomme du connétable de Bourbon, qui l'accompagna dans tous ses travaux militaires.

Cette famille a formé deux branches : L'une a passé dans le Brabant il y a près de 200 ans, et elle subsiste encore dans le baron de Bouchel, seigneur de Bienne, de Bandemont, &c., il demeure à Bruxelles et n'a qu'une fille.

L'autre branche s'est établie dans le Valois, il y a près de 170 ans. Depuis son établissement un

Julien de Bouchel, E<sup>cr</sup>, a eu pour fils :

Etienne de B, qui eut :

Gilles de B, son fils, le 1<sup>er</sup> qui eut la seigneurie d'Orceval, fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Lénoncourt. Il servit longtemps en Italie où il fut fait gouverneur du Port Anséatique dans la Romagne. Il eut pour fils :

J.-B<sup>te</sup> d'Orceval, mousquetaire de la 1<sup>ère</sup> Cie : il obtint une commission d'une Cie de Dragons ; mais il n'en fit aucun usage, s'étant marié jeune. Il a eu :

I. Jacques, qui suit :

II. Joseph-Alexandre, dit le *chevalier d'Orceval* ci-devant lieut. de cavalerie dans le régiment de Gesvres, à présent chanoine de l'église cathédrale de Noyon, prieur-commandataire du Prieuré de Dolmairas et de N.-D. de Sourdignac, ci-devant de ceux de Bernay et de Dompierre.

III. J.-B<sup>te</sup> lieut. du régiment de Gesvres, rapporté ci-après.

IV. Jacques-Charles, aussi lieutenant au régiment de Gesvres, blessé au fort de Kell et mort de ses blessures à Weissembourg en 1734.

V. Marie-Elisabeth, veuve de sieur *Bonnin*, Ecr., Seign. de Messignac, dont il n'y a pas d'enfants.

Jacques-François de Bouchel d'Orceval mort officier d'infanterie des troupes au Canada, à Québec, a eu de *Françoise Cardinet* :

I. Roch ; lieut. au régiment de Béarn et Seign d'Orceval.

II. Victoire.

III. Agnès, mariée à François-Antoine-Jarry-de-Mancy, Ecr, mestre de Camp de Cavalerie et Maréchal des Logis de la seconde Cie des mousquetaires, Chev de S<sup>t</sup> Louis.

Elle a obtenu après la vérification des preuves de noblesse de 5 quartiers donnés par M. d'Hozier, généalogiste et juge d'armes de France, le don de 10,000 liv. laissé par M. *Cochet de Saint-Vallier*, pour une d<sup>elle</sup> après le certificat donné par M. le 1<sup>er</sup> président de Paris et par MM. le Procureur-Général et Avocat-Général.

J.-B<sup>te</sup> de B. d'Orceval, à laissé de N...du *Mouret* un fils unique nommé Bernard de B. d'O. mousquetaire dans la première compagnie.

Cette famille a contracté des alliances avec les maisons de *Vienne*, de *Brûlart*, de *Conflans* et M. le Maréchal de Conflans, vice-amiral est fils de Robert-Anne de Conflans, et d'Anne-Charlotte de Bouchel, sœur puînée du 1<sup>er</sup> J.-B<sup>te</sup> de Bouchel d'Orceval.

Les armes : *d'azur semé de trèfles d'argent, au lion passant aussi d'argent, brochant sur le tout.*

(Lachesnaye-Desbois. *Dictionnaire*, vol. III, p. 640).

R. Roy

**Le Mémoire de Collot** (XIV, I, 1253).—Le général Collot, qui avait servi sous Rochambeau dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, avait été nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Comme il retournait en France, il fut fait prisonnier à Philadelphie en représailles pour les navires américains qu'il avait fait saisir.

Collot qui était bon militaire, instruit et observateur profita de son séjour forcé dans la république américaine pour faire une enquête sur la situation de la Louisiane et du Canada.

Il publia en 1820 une relation complète de son voyage qu'il intitula *Voyage dans l'Amérique septentrionale*.

C'est le fils de ce général Collot qui présenta au Directoire, en 1797, un mémoire pour être autorisé à lever au nom de la France un corps de Canadiens.

Ce *Mémoire*, paraît-il, existe encore aux Archives de la Marine, à Paris.

**Les Taffanel de Cabanac de la Jonquière.** (XIV, III, 1266).—Les notes généalogiques suivantes aideront peut-être à établir la parenté entre le colonel réformé de La Jonquière et notre gouverneur du même nom.

I.—Guillaume Taffanel est au nombre des consuls de Lasgraisses qui repoussèrent, en 1484, les prétentions de la communauté de Cadalen.

II.—Pierre Taffanel, ou Taffanelli, exerça les fonctions de notaire de 1485 à 1531. Il fut consul de Lasgraisses en 1522.

Il épousa, en 1504, Catherine Massugnier, et laissa un fils, Clément Taffanel.

III.—Clément Taffanel, bachelier en droit, fut notaire de 1532 à 1545. C'est à partir de lui que la famille Taffanel joignit à son nom celui de la terre de Cabanac, située dans Labessière.

De son mariage avec Marie de Ronfiac, en 1547, il eut un fils, Pierre Taffanel de Cabanac.

IV.—Pierre Taffanel de Cabanac épousa, en 1570, Catherine de Regnès ; d'où sont issus :

1<sup>o</sup> Clément de Taffanel de Cabanac ;

2<sup>o</sup> Maïre de Taffanel, qui fut la souche des Taffanel de La Noue.

V.—Clément de Taffanel, sieur de Cabanac, fut receveur des deniers royaux de la terre basse d'Albigeois et pays castrais. Il épousa Levezonne de Galaup de La Pérouse, et eut pour enfants :

1<sup>o</sup> Jean de Taffanel, sieur de Cabanac ;

2<sup>o</sup> Pierre de Taffanel, sieur de La Jonquière.

VI.—Pierre de Taffanel de La Jonquière naquit en 1613. Il épousa, en 1633, Catherine d'Imbert, qui lui donna en dot la terre de La Jonquière située dans la juridiction de Grandhet, sur la paroisse du Pigné, ou Notre-Dame-des-Vignes. De son mariage avec Catherine d'Imbert, il eut :

1<sup>o</sup> Jean de la Jonquière ;

2<sup>o</sup> Pierre de la Jonquière, capitaine au régiment de Navarre, qui trouva la mort au combat de Senef, en 1674 ; mort sans postérité.

3<sup>o</sup> N. de la Jonquière, lieutenant au régiment de Champagne, tué devant Nimègue en 1672 ; décédé sans postérité.

4<sup>o</sup> Jacques de la Jonquière, major au régiment de Soissons ; mort sans postérité.

5<sup>o</sup> N. de la Jonquière, chambellan du roi d'Espagne ; mort sans postérité.

VII.—Jean de la Jonquière épousa en 1684, Catherine, marquise de Bonnes, dont il eut :

1<sup>o</sup> Pierre-Jacques de Taffanel de la Jonquière ;

2<sup>o</sup> Louis de La Jonquière, capitaine au régiment de Bourbonnais ;

3<sup>o</sup> Jean de la Jonquière ;

4<sup>o</sup> Alexandre de la Jonquière, né en 1696, capitaine au régiment de Condé—infanterie, mort sans postérité.

VIII.—La carrière de Pierre-Jacques de Taffanel de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle France, est assez connue pour qu'il ne nous soit pas nécessaire d'en parler ici. Contentons-nous de mentionner qu'il avait épousé, en 1721, Marie-Angélique de La Valette qui ne lui donna pas de fils (1).

---

(1) Sur le marquis de La Jonquière, on peut consulter *Le chef d'escadre marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France de 1749 à 1752*, par le marquis de La Jonquière—Paris, 1895.

**Bleus et Rouges** (XIV, IV, 1072).—Lors des guerres de la Vendée, les chefs de chouans disaient à leurs soldats, lorsqu'ils voyaient s'approcher les troupes de la République : "Egaillez-vous, mes gas, v'là les bieux," pour "Dispersez-vous, mes enfants, voilà les bleus" : nom qu'on donnait aux républicains dont l'uniforme était bleu (*Mélanges sur les langues*. Paris, 1831).

Qui sait si nos appellations de *bleus* et de *rouges* ne viennent pas de là ? Pendant longtemps, ici, le bleu était aussi synonyme de pouvoir, de gouvernement, vu que c'était le parti *bleu* ou conservateur qui détenait les rênes du pouvoir.

PHILÉAS GAGNON

**L'abbé de Jonquière.** (XIV, IV, 1270).—L'abbé de Jonquière dont parle Carleton comme n'étant pas "exempt de l'ambition de porter la mitre comme coadjuteur, si le gouvernement y consentait", pourrait bien être François de Joncaire, fils de Louis Thomas de Joncaire, sieur de Chabert, Interprète du Roi, et Lieutenant dans les troupes, qui fut baptisé à Montréal, le 20 juin 1723. Ce François de Joncaire fut ordonné prêtre et était devenu le vicaire-général du diocèse de Grasse, en France, en 1766, lorsqu'il vint au Canada pour régler des affaires de famille. Le 24 octobre 1766 (Panet) il donne une procuration au sieur Daniel Chabert de Joncaire, son frère, pour gérer en son nom tout ce qu'il possède en Canada. Il signe bien : "François de Joncaire." Ne pas confondre avec la famille du gouverneur de Jonquière. Ce pourrait bien être cet abbé de Joncaire qui avait des vellétés semblables.

Daniel Chabert ci-haut mentionné fut incarcéré à la Bastille le 13 novembre 1761, et y demeura vingt-deux mois, en même temps que Bigot et ses compères.

Qui sait si l'abbé François de Joncaire ne fut pas, lui aussi, à la Bastille ?

En effet, je possède dans mes papiers, l'original d'une lettre de cachet ainsi conçue : "Mons. De Jumilhac



(gouverneur de la Bastille). Je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la bastille le S. abbé de Joncaire et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce Je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. de Jumilhac, en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau, le 27 8<sup>b</sup> 1765. [Signé] LOUIS, et plus bas : PHILLIPPEAUX."

PHILÉAS GAGNON

**Le nom de Batoche.** (XIV, V, 1278). — Le nom de Batoche est maintenant historique à cause des événements qui se sont déroulés dans cette localité pendant l'insurrection de 1885-1886.

Batoche portait à l'origine le nom de Traverse de la rivière du Gros-Ventre, en anglais *Belly River*.

En 1871-1872, Xavier Letendre dit Batoche ouvrit en cet endroit un magasin pour accommoder la population métisse de cette partie de la Saskatchewan. Pendant longtemps il hébergea le missionnaire catholique. Peu à peu, Letendre dit Batoche se rendit tellement utile aux habitants de la localité que ceux-ci, par reconnaissance, substituèrent son nom de Batoche à celui peu euphonique de Traverse de la rivière du Gros-Ventre.

On peut lire dans le récent ouvrage du R. P. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, une courte notice sur Xavier Letendre dit Batoche.

**Le premier créole de la Louisiane.** (XIII, X, 1235).—Il résulte d'une lettre de MM. Le Moyne de Bienville et Salmon du 6 mai 1733, citée par Gayarré, dans son *Histoire de la Louisiane*, que le premier créole de la Louisiane fut Claude Jousset. Son père, Canadien d'origine, faisait un petit commerce à la Mobile.

## QUESTIONS

1279.—Pouvez-vous me donner la liste des officiers et soldats qui prirent part à la bataille du 9 juillet 1755, sur les bords de la rivière Ohio, à trois lieues du fort Duquesne ?  
GENÉA.

1280.—Je vois dans un inventaire dressé le 2 novembre 1757 par le notaire Barolet, l'expression suivante : "une bergère avec un oreiller *façon de Montréal* frisée et....."

Que voulait dire cette expression façon de Montréal ?  
LEX.

1281.—Avons-nous eu au Canada un peintre du nom de Audy ? J'ai vu une peinture, ces jours derniers, qui porte pour signature le nom "Audy", avec au-dessous le mot Triand. Qui pourrait me renseigner sur ce peintre ?  
CHS-J.

1282.—Quels étaient les noms et prénoms de la comtesse de Saint-Laurent, qui a si longtemps vécu avec le duc de Kent ? Quelle était sa nationalité ? Où et quand était-elle née ? Quels étaient ses titres ? Avait-elle été mariée ? Qu'est-elle devenue après la mort du duc de Kent ? Où et quand est-elle décédée ?

S. A. M.

1283.—On sait qu'en 1663, M. Gaudais-Dupont fut nommé commissaire-royal dans la Nouvelle-France pour examiner l'état du pays, son climat, sa fertilité, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, etc., etc. M. Gaudais-Dupont a dû faire un rapport au roi de son voyage dans la Nouvelle-France ? Ce rapport a-t-il été publié ?  
R. O.

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

**Histoire de L'Acadie**  
**Province de Québec**

— PAR —

L'abbé S.-A. Moreau, Ptre

Curé de St Jacques-le-Mineur.

—  
**Orné de plusieurs belles gravures**

—  
*Prix : \$1.00 l'exemplaire*

(Franco : \$1.15)

—  
En vente chez J.-P. Garneau, libraire, rue  
de la Fabrique, Québec ; Cadieux & Derome,  
libraires, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger  
& Frères, libraires, rue Notre-Dame, Montréal,  
et chez l'auteur, Saint-Jacques-le-Mineur.

---

---

---

VIENT DE PARAITRE

# HAUT LA CROIX !!

## ELECTEUR TEMPERANT

— PAR LE —

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

---

**PRIX :**

L'unité.....	\$ 0 05
12 exemplaires.....	0 40
50 " .....	1 25
100 " .....	2 00
500 " .....	9 00
1000 " .....	15 00

---

S'adresser à *La Tempérance*, 964, rue Dorchester-Ouest, Montréal.

---

---